

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 44 du 12 juin 2020**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 3

**DÉCISION N° D-20-002004/ARM/EMA/PERF/REG**  
portant création de la formation administrative " ÉTAT-MAJOR OPÉRATIONNEL ".

Du 30 avril 2020

## DÉCISION N° D-20-002004/ARM/EMA/PERF/REG portant création de la formation administrative " ÉTAT-MAJOR OPÉRATIONNEL " .

Du 30 avril 2020

NOR A R M E 2 0 5 4 0 2 5 S

---

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [160.1.2.2.](#)

Référence de publication :

---

La ministre des armées,

Vu le [code de la défense](#), notamment ses articles R. 3232-21 à R. 3232-29 ;

Vu [Décret N° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement.](#) ;

Vu [Arrêté du 04 mai 2012 portant organisation de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense.](#) ;

Vu [Instruction N° 9278/DEF/SGA/DAJ/D2P du 01 octobre 2015 fixant la procédure d'élaboration des textes réglementaires relatifs à l'organisation et aux attributions du ministère de la défense.](#) ;

Vu le relevé de conclusions du comité exécutif ministériel du 19 novembre 2018 sous la présidence de la ministre des armées, n° 007587/ARM/CAB daté du 29 novembre 2018 (1) ,

Décide :

### 1. CRÉATION.

Dans le cadre du plan de transformation de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI), l' " état-major opérationnel " est créé en tant que formation administrative à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

### 2. SUBORDINATION.

L' "état-major opérationnel" est placé sous l'autorité organique et fonctionnelle du directeur central de la DIRISI.

### 3. AUTOMATISATION.

Clair libellé de la formation : " ÉTAT-MAJOR OPÉRATIONNEL " .

Code d'identification dans le référentiel en organisation : OAHU.

Implantation géographique : Le Kremlin-Bicêtre (94270).

L' " état-major opérationnel " comprend un centre des opérations de la DIRISI à Maisons-Laffitte (78600) (Code CREDO OAHU015).

### 4. DISPOSITIONS FINALES.

La présente décision, qui entre en vigueur le 1er juillet 2020, est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation,

*Le général de corps d'armée aérien,  
sous-chef d'état-major " performance " de l'état-major des armées,*

Bruno PACCAGNINI.

## Notes

<sup>(1)</sup> n.i. BO.